

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 02 FEVRIER 2023

Délibération n°2023.02.025.B

**Réhabilitation de l'annexe du conservatoire Gabriel Fauré sis 22 rue
Guy Ragnaud à Angoulême - Demandes de subventions**

LE DEUX FEVRIER DEUX MILLE VINGT TROIS à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 27 janvier 2023

Secrétaire de Séance: Jean REVEREAULT

Membres en exercice: **28**

Nombre de présents: **23**

Nombre de pouvoirs: **4**

Nombre d'excusés: **1**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :

Michel BUISSON à Francis LAURENT, François ELIE à Gérard DESAPHY, Pascal MONIER à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Philippe VERGNAUD à Michaël LAVILLE,

Excusé(s):

François NEBOUT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230202-2023_02_25B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2023

Publication : 06/02/2023

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 2 FÉVRIER 2023**DÉLIBÉRATION
N° 2023.02.025.B**

PATRIMOINE

Rapporteur : Monsieur DEZIER

REHABILITATION DE L'ANNEXE DU CONSERVATOIRE GABRIEL FAURE SIS 22 RUE GUY RAGNAUD A ANGOULEME - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conservatoire de GrandAngoulême souffre depuis plusieurs années de conditions de fonctionnement dégradées. Construit en 1982, il a fait l'objet de travaux mineurs qui, s'ils ont pu améliorer le quotidien, n'ont pas permis de répondre aux attentes, ni d'atteindre un niveau de performance et d'efficacité suffisant.

Par ailleurs, le développement et la diversification de l'offre d'enseignement depuis sa conception, notamment par l'intégration des musiques amplifiées et le développement de pédagogies collectives, rend nécessaire l'utilisation de 13 sites extérieurs chaque semaine.

Selon l'étendue des travaux envisagés et le programme fonctionnel retenu, le site de l'ANNEXE situé au 22 rue Guy Ragnaud pourrait regrouper, sur environ 700 m², les enseignements dispensés dans les locaux Lucien Petit, Aragon (sauf batterie), l'Éperon, L'Épiphyte, l'école René Defarge, Hélène Boucher et Saint Paul, et les espaces de travail de la composition de musique à l'image.

Les travaux envisagés sur le site de l'ANNEXE au 22 rue Guy Ragnaud permettront ainsi au Conservatoire d'exercer ses missions dans de meilleures conditions et d'améliorer sensiblement la qualité de l'accueil des élèves. Des travaux de stationnement seront également réalisés avec la création de 80 places de parking.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

DEPENSES	Montants TOTAUX HT	RECETTES	Montants HT	%
Acquisitions	835 000 €	Etat (DSIL 2023)	748 000,00 €	41,35%
Etudes, Analyses et Contrôles	27 525 €	Conseil Départemental	655 257,60 €	36,22%
Travaux de rénovation	528 480 €			
Maitrise d'œuvre	85 207 €			
Equipement	162 000 €			
Divers	77 459 €			
Parking	93 400 €	GrandAngoulême (autofinancement)	405 813,40 €	22,43%
TOTAUX	1 809 071 €	TOTAL	1 809 071 €	100 %

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230202-2023_02_25B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2023

Publication : 06/02/2023

Je vous propose :

DE VALIDER les éléments essentiels du programme.

D'APPROUVER l'engagement d'une procédure de consultation de maîtrise d'œuvre suivant la procédure et les éléments essentiels du dossier de consultation.

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à solliciter toutes les subventions mobilisables, notamment auprès de l'Etat et du Département.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents afférents à ce projet.

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230202-2023_02_25B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2023

Publication : 06/02/2023